

COMMUNE D'AVESNES LE SEC

Séance du 14 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze avril à 10h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 10 avril deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric DELVAUX, Maire.

La présente séance fait suite à l'absence de quorum constatée lors de la séance du 09 avril 2018, au procès-verbal de carence qui a été dressé le même jour, affiché à la porte de la mairie et inséré au registre des délibérations, et à la convocation adressée le 10 avril à l'ensemble des conseillers municipaux, sans modification de l'ordre du jour. Ainsi, les délibérations peuvent valablement être adoptées ce jour sans condition de quorum.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	DELVAUX Eric	Présent			
2	SEURON Jean	Présent			
3	BETREMA Nicole	Présent			
4	HAYE Philippe	Présent	Procuration		
5	REGNIEZ Claude	Absent			
6	MUYS Vincent	Présent	Procuration		
7	HASSELIN Carine	Excusé		MUYS Vincent	
8	BLIMER Ludovic	Absent			
9	NORTIER Isabelle	Absent			
10	CARNELOS Rebecca	Absent			
11	TISON Sophie	Excusé		HAYE Philippe	
12	LE PESSEC Christine	Présent	Procuration		
13	VANDERSCHILT Jean-Yves	Excusé		LE PESSEC Christine	
14	COLEAU Olivier	Présent			
15	LUSSIEZ Fabien	Absent			

Nombre de conseillers présents	7	Nombre de conseillers excusés	3
Nombre de conseillers absents	5	Nombre de voix	10

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON.

1. COMPTE DE GESTION 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion retrace la comptabilité du comptable public, en l'occurrence le trésorier de Douchy-les-Mines.

Concernant le CCAS, le compte de gestion de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	3 127,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	162,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 754,50 €
67	Charges exceptionnelles	78,00 €
Total		5 122,37 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 435,10 €
75	Autres produits de gestion courante	6 316,37 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €
Total		8 051,47 €

Résultat net		2 929,10 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 206,22 €
Résultat de clôture - fonctionnement		10 135,32 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		
Chap./Articles	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Total		- €

Recettes d'investissement		
Chap./Articles	Désignation	Réalisé
Total		- €

Résultat net		- €
001	Excédent d'investissement reporté	0,03 €
Résultat de clôture - investissement		0,03 €

Décision du Conseil municipal :

Par 7 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve le compte de gestion 2017 du Centre Communal d'Action Sociale.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été dissous en date du 1^{er} janvier 2018.

Il indique qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du CCAS avant d'intégrer le résultat au budget principal.

Pour l'exercice 2017, le compte administratif du CCAS s'établit comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	3 127,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	162,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 754,50 €
67	Charges exceptionnelles	78,00 €
Total		5 122,37 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 435,10 €
75	Autres produits de gestion courante	6 316,37 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €
Total		8 051,47 €

Résultat net		2 929,10 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 206,22 €
Résultat de clôture - fonctionnement		10 135,32 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		
Chap./Articles	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Total		- €

Recettes d'investissement		
Chap./Articles	Désignation	Réalisé
Total		- €

Résultat net		Réalisé
001	Excédent d'investissement reporté	0,03 €
Résultat de clôture - investissement		0,03 €

En l'absence de question, Monsieur le Maire quitte la séance et cède la Présidence à Mme Nicole BETREMA, doyenne d'âge, qui fait procéder au vote.

Décision du Conseil municipal :

Par 6 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve le compte administratif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale.

3. COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

3.1. Compte de gestion du budget principal

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 du budget principal :

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	275 443,44 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	505 479,86 €
014	Atténuations de produits	5 292,00 €
65	Autres charges de gestion courante	92 975,36 €
66	Charges financières	31 677,68 €
67	Charges exceptionnelles	46,34 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 971,43 €
Total dépenses		919 886,11 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	38 429,59 €

70	Produits des services, domaine et ventes diverses	39 778,20 €
73	Impôts et taxes	770 494,95 €
74	Dotations, subventions et participations	215 425,04 €
75	Autres produits de gestion courante	26 085,10 €
77	Produits exceptionnels	3 445,11 €
Total recettes		1 093 657,99 €

Résultat net		173 771,88 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	546 825,90 €
Résultat de clôture		720 597,78 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	76 056,32 €	- €
*OF	Op. financière	76 056,32 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	24 860,77 €	95 757,96 €
105	Rhéhabilitation école HQE	24 860,77 €	95 757,96 €
21	Immobilisations corporelles	54 407,44 €	429 057,60 €
105	Rhéhabilitation école HQE	30 041,00 €	414 777,96 €
11	Aménagement cantine	- €	- €
12	ASCP	- €	- €
17	Informatique Multimédia - Mairie	3 942,12 €	- €
18	Achat matériel technique	17 861,02 €	- €
30	Aménagement trottoirs - Voirie	- €	14 279,64 €
33	Voirie circulation stationnement	- €	- €
ONA	Opérations Non Affectées	- €	- €
*NI	Non individualisé	2 563,30 €	- €
23	Immobilisations en cours	8 040,00 €	- €
105	Rhéhabilitation école HQE	8 040,00 €	- €
Totaux		163 364,53 €	524 815,56 €

Recettes d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
*OF	Op. financière	- €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €
*OF	Op. financière	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 971,43 €	- €
*NI	Non individualisé	182,65 €	- €
*OF	Op. financière	8 788,78 €	- €

10	Dotations, fonds divers et reserves	159 975,65 €	- €
*OF	Op. financière	159 975,65 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	84 337,95 €	167 532,45 €
100	Aménagement école	2 181,47 €	- €
105	Rhéhabilitation école HQE	72 578,89 €	166 136,73 €
11	Aménagement cantine	2 539,16 €	- €
24	Eglise	3 817,77 €	- €
30	Aménagement trottoirs - Voirie	- €	1 395,72 €
31	Voirie et réseaux Rues Nation et	- €	- €
33	Voirie circulation stationnement	- €	- €
*NI	Non individualisé	3 220,66 €	- €
Totaux		253 285,03 €	167 532,45 €

Résultat net		89 920,50 €
001	Déficit d'investissement reporté	49 028,88 €
Résultat de clôture		40 891,62 €
Total des restes à réaliser		-357 283,11 €
Résultat cumulé		-316 391,49 €

Décision du Conseil municipal :

Par 7 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve le compte de gestion 2017 du budget principal.

3.2. Compte de gestion du budget annexe Commerces

Monsieur le Maire présente ensuite le compte de gestion du budget annexe :

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 768,37 €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	17 808,85 €
67	Charges exceptionnelles	1 462,81 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
Total dépenses		21 040,03 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
74	Dotations, subventions et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	61 491,10 €
Total recettes		61 491,10 €

Résultat net		40 451,07 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	48 785,28 €
Résultat de clôture		89 236,35 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	69 345,85 €	- €
21	Immobilisations corporelles	8 368,51 €	- €
Total dépenses		77 714,36 €	- €

Recettes d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 750,47 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	248 498,92 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 910,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
Total recettes		260 159,39 €	- €

Résultat net		182 445,03 €
001	Déficit d'investissement reporté	187 089,16 €
Résultat de clôture et cumulé		- 4 644,13 €

Décision du Conseil municipal :

Par 7 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

4.1. Compte administratif du budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif de l'exercice 2017, qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	275 443,44 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	505 479,86 €
014	Atténuations de produits	5 292,00 €
65	Autres charges de gestion courante	92 975,36 €
66	Charges financières	31 677,68 €
67	Charges exceptionnelles	46,34 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 971,43 €
Total dépenses		919 886,11 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	38 429,59 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	39 778,20 €
73	Impôts et taxes	770 494,95 €
74	Dotations, subventions et participations	215 425,04 €
75	Autres produits de gestion courante	26 085,10 €
77	Produits exceptionnels	3 445,11 €
Total recettes		1 093 657,99 €

Résultat net		173 771,88 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	546 825,90 €
Résultat de clôture		720 597,78 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	76 056,32 €	- €
*OF	Op. financière	76 056,32 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	24 860,77 €	95 757,96 €
105	Rhéhabilitation école HQE	24 860,77 €	95 757,96 €
21	Immobilisations corporelles	54 407,44 €	429 057,60 €
105	Rhéhabilitation école HQE	30 041,00 €	414 777,96 €
11	Aménagement cantine	- €	- €
12	ASCP	- €	- €
17	Informatique Multimédia - Mairie	3 942,12 €	- €
18	Achat matériel technique	17 861,02 €	- €
30	Aménagement trottoirs - Voirie	- €	14 279,64 €
33	Voirie circulation stationnement	- €	- €
ONA	Opérations Non Affectées	- €	- €
*NI	Non individualisé	2 563,30 €	- €
23	Immobilisations en cours	8 040,00 €	- €
105	Rhéhabilitation école HQE	8 040,00 €	- €
Totaux		163 364,53 €	524 815,56 €

Recettes d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
*OF	Op. financière	- €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €
*OF	Op. financière	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 971,43 €	- €
*NI	Non individualisé	182,65 €	- €
*OF	Op. financière	8 788,78 €	- €
10	Dotations, fonds divers et reserves	159 975,65 €	- €
*OF	Op. financière	159 975,65 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	84 337,95 €	167 532,45 €
100	Aménagement école	2 181,47 €	- €
105	Rhéhabilitation école HQE	72 578,89 €	166 136,73 €
11	Aménagement cantine	2 539,16 €	- €
24	Eglise	3 817,77 €	- €
30	Aménagement trottoirs - Voirie	- €	1 395,72 €
31	Voirie et réseaux Rues Nation et	- €	- €
33	Voirie circulation stationnement	- €	- €
*NI	Non individualisé	3 220,66 €	- €
Totaux		253 285,03 €	167 532,45 €

Résultat net		89 920,50 €
001	Déficit d'investissement reporté	49 028,88 €
Résultat de clôture		40 891,62 €
Total des restes à réaliser		-357 283,11 €
Résultat cumulé		-316 391,49 €

En l'absence de question, Monsieur le Maire quitte la séance et cède la Présidence à Mme Nicole BETREMA, doyenne d'âge, qui fait procéder au vote.

Décision du Conseil municipal :

Par 6 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve le compte administratif 2017 du budget principal.

4.2. Compte administratif du budget annexe Commerces

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « commerces », qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 768,37 €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	17 808,85 €
67	Charges exceptionnelles	1 462,81 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
Total dépenses		21 040,03 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
74	Dotations, subventions et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	61 491,10 €
Total recettes		61 491,10 €

Résultat net		40 451,07 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	48 785,28 €
Résultat de clôture		89 236,35 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	69 345,85 €	- €
21	Immobilisations corporelles	8 368,51 €	- €
Total dépenses		77 714,36 €	- €

Recettes d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 750,47 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	248 498,92 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 910,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
Total recettes		260 159,39 €	- €

Résultat net		182 445,03 €
001	Déficit d'investissement reporté	187 089,16 €
Résultat de clôture et cumulé		- 4 644,13 €

En l'absence de question, Monsieur le Maire quitte la séance et cède la Présidence à Mme Nicole BETREMA, doyenne d'âge, qui fait procéder au vote.

Décision du Conseil municipal :

Par 6 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve le compte administratif 2017 du budget principal.

5. INTEGRATION DU RESULTAT COMPTABLE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil que, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étant dissous en date du 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de délibérer sur l'intégration du résultat comptable de l'exercice 2017 au budget principal.

Pour mémoire, le résultat de l'exercice 2017 du CCAS est le suivant :

➤ **Section de fonctionnement :**

Résultat net de l'exercice		2 929,10 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 206,22 €
Résultat de clôture - fonctionnement		10 135,32 €

➤ **Section d'investissement :**

Résultat net de l'exercice		0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,03 €
Résultat de clôture - investissement		0,03 €

Par ailleurs, et pour mémoire, le résultat de l'exercice 2017 du budget principal est le suivant :

➤ **Section de fonctionnement :**

Résultat net de l'exercice		173 771,88 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	546 825,90 €
Résultat de clôture		720 597,78 €

➤ **Section d'investissement :**

Résultat net		89 920,50 €
001	Déficit d'investissement reporté	49 028,88 €
Résultat de clôture		40 891,62 €

Ainsi, après intégration du résultat du CCAS, le résultat comptable de l'exercice 2017 du budget principal serait le suivant :

➤ **Section de fonctionnement :**

Résultat de clôture du budget principal	720 597,78 €
Résultat de clôture du CCAS	10 135,32 €
Résultat de clôture du budget principal après intégration des résultats du CCAS	730 733,10 €

➤ **Section d'investissement :**

Résultat de clôture du budget principal	40 891,62 €
Résultat de clôture du CCAS	0,03 €
Résultat de clôture du budget principal après intégration des résultats du CCAS	40 891,65 €

Décision du Conseil municipal :

Par 7 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve l'intégration du résultat du CCAS au résultat du budget principal.

6. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

6.1. Affectation des résultats du budget principal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le résultat comptable de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

	Budget principal	CCAS (pour mémoire)	Budget principal après intégration des résultats du CCAS
Résultat de clôture - fonctionnement	720 597,78 €	10 135,32 €	730 733,10 €
Résultat de clôture - investissement	40 891,62 €	0,03 €	40 891,65 €
Reste à Réaliser - investissement	-357 283,11 €	- €	- 357 283,11 €
Résultat cumulé d'investissement	-316 391,49 €	0,03 €	- 316 391,46 €

L'affectation des résultats se décompose donc comme suit :

	Budget principal	CCAS (pour mémoire)	Budget principal après intégration des résultats du CCAS
Art. 1068 - Affectation en réserve	316 391,49 €	- €	316 391,49 €
R002 - Excédent de fonctionnement reporté	404 206,29 €	10 135,32 €	414 341,61 €
R001 - Excédent d'investissement reporté	- €	0,03 €	0,03 €

Les résultats du CCAS ayant été intégrés au budget principal, Monsieur le Maire propose donc au Conseil l'affectation des résultats suivante :

- **Affectation en réserve (Art. 1068) :** 316.391,49 €
- **R002 Excédent de fonctionnement reporté :** 414.341,61 €
- **R001 Excédent d'investissement reporté :** 0,03 €

Décision du Conseil municipal :

Par 7 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget principal.

6.2. Affectation des résultats du budget annexe Commerces

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le résultat comptable de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

	Budget annexe Commerces
Résultat de clôture - fonctionnement	89 236,35
Résultat de clôture - investissement	-4 644,13
Reste à Réaliser - investissement	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	-4 644,13 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil l'affectation des résultats suivante :

- **Art. 1068 - Affectation en réserve : 4 644,13 €**
- **R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 84 592,22 €**

Décision du Conseil municipal :

Par 7 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget annexe.

7. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Suite à la communication par les services fiscaux des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil le maintien des taux de fiscalité directe locale, comme suit :

Taxe	Base d'imposition prévisionnelle (€)	Taux	Recette attendue à taux constants (€)
Taxe d'habitation	1 198 000	19,84%	237 683
Taxe foncière sur les propriétés bâties	750 900	21,16%	158 890
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	93 500	88,58%	82 822
TOTAL			479 395

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil approuve le maintien des taux de fiscalité directe locale, pour un produit attendu de 479.395,00 euros.

8. AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que les amortissements ne sont pas obligatoires pour les communes de moins de 3500 ha et propose au Conseil 7 plans d'amortissement :

Investissement				Amortissement							
Année de réalisation	N° inventaire	Objet	Montant TTC (€)	Méthode	Durée	Année	Annuité (€)	Imputation dépenses		Imputation recettes	
								Chap.	Art.	Chap.	Art.
2017	2017-04	Autolaveuse	4 061,02	Linéaire	4 ans	2018	1 000,00	042	6811	040	28158
						2019	1 000,00	042	6811	040	28158
						2020	1 000,00	042	6811	040	28158
						2021	1 061,02	042	6811	040	28158
2017	2017-17	Tondeuse autoportée	13 800,00	Linéaire	4 ans	2018	3 450,00	042	6811	040	28158
						2019	3 450,00	042	6811	040	28158
						2020	3 450,00	042	6811	040	28158
						2021	3 450,00	042	6811	040	28158
2017	2017-05	3 PC fixes	1 092,83	Linéaire	4 ans	2018	273,20	042	6811	040	28183
						2019	273,21	042	6811	040	28183
						2020	273,21	042	6811	040	28183
						2021	273,21	042	6811	040	28183
2017	2017-07	Imprimante	309,84	Linéaire	4 ans	2018	77,46	042	6811	040	28183
						2019	77,46	042	6811	040	28183
						2020	77,46	042	6811	040	28183
						2021	77,46	042	6811	040	28183
2017	2017-09	PC portable	600,00	Linéaire	3 ans	2018	200,00	042	6811	040	28183
						2019	200,00	042	6811	040	28183
						2020	200,00	042	6811	040	28183
2017	2017-10	Videoprojecteur	482,76	Linéaire	2 ans	2018	241,38	042	6811	040	28183
						2019	241,38	042	6811	040	28183
2017	2017-18	Ecran de projection	302,94	Linéaire	2 ans	2018	151,47	042	6811	040	28183
						2019	151,47	042	6811	040	28183

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil approuve les plans d'amortissement proposés.

9. BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

9.1. Budget primitif 2018 du budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de l'exercice 2018, qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	313 245,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	546 688,93 €
014	Atténuations de produits	6 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	125 131,00 €
66	Charges financières	34 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	326 165,18 €
023	Virement à la section d'investissement	142 088,58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 172,49 €
Total dépenses		1 500 991,18 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Total Budget
013	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	29 691,00 €
73	Impôts et taxes	771 832,57 €
74	Dotations, subventions et participations	260 954,00 €
75	Autres produits de gestion courante	23 950,00 €
77	Produits exceptionnels	222,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	414 341,61 €
Total recettes		1 500 991,18 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement		
Opérations	Désignation	Total Budget
105	Rehabilitation école HQE	902 852,22 €
30	Aménagement trottoirs - Voirie	17 259,60 €
33	Voirie circulation stationnement	3 900,00 €
ONA	Opérations Non Affectées	20 000,00 €

*NI	Non individualisé	- €
*OF	Op. financière	79 024,64 €
Total dépenses		1 023 036,46 €

Recettes d'investissement		
Opérations	Désignation	Total Budget
105	Rehabilitation école HQE	504 780,03 €
30	Aménagement trottoirs - Voirie	1 974,28 €
*NI	Non individualisé	- €
*OF	Op. financière	516 282,15 €
Total recettes		1 023 036,46 €

Décision du Conseil municipal :

Par 7 voix Pour et 3 Contre (M. Olivier COLEAU, Mme Christine LE PESSEC et M. Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil approuve le budget primitif 2018 du budget principal.

9.2. Budget primitif 2018 du budget annexe

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe « commerces », qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	1 000,00 €
66	Charges financières	25 240,18 €
67	Charges exceptionnelles	31 041,23 €
023	Virement à la section d'investissement	73 310,81 €
Total dépenses		130 592,22 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Total Budget
75	Autres produits de gestion courante	46 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	84 592,22 €
Total recettes		130 592,22 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Total Budget
16	Emprunts et dettes assimilés	70 666,68 €
001	Déficit d'investissement reporté	4 644,13 €
Total dépenses		75 310,81 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Total Budget
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	73 310,81 €
Total recettes		75 310,81 €

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif 2018 du budget annexe.

10. REHABILITATION DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE (PHASE II).

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de réhabilitation de l'école et de la cantine a été scindée en deux phases :

- **Phase 1 : réhabilitation de l'école et mise aux normes de la cuisine de la cantine**
Cette première phase a fait l'objet d'un marché de travaux qui est en cours d'exécution.
- **Phase 2 : réhabilitation de la cantine (hors mise aux normes de la cuisine)**
Cette seconde phase a fait l'objet d'un appel d'offres pour la conclusion d'un marché de travaux. Le marché sera notifié en fonction du financement de cette phase. A l'issue de l'analyse des offres, le plan de financement de la phase 2 s'établit comme suit :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants
Travaux	567 587,41 €	Conseil Départemental : Villages et Bourgs	227 034,96 €
		CAPH : Fonds de concours	170 276,22 €
		Commune	170 276,22 €
TOTAL	567 587,41 €	TOTAL	567 587,41 €

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil :

- **Approuve le plan de financement**
- **Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif « Villages et Bourgs »**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tous les engagements nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

11. DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE DU CENTRE DE GESTION DU NORD

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil une lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion, par laquelle celui-ci sollicite l'avis des collectivités affiliées au Centre de Gestion concernant la demande de désaffiliation formulée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil émet un avis défavorable à la désaffiliation au Centre de Gestion du Nord de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

12. LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1111-2 sur le principe de la libre administration,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique sur la croissance verte,

Vu la délibération n° 2004/17B du Bureau Communautaire du 11 décembre 2017 concernant l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'association Pôle Synéo pour le compte des communes souhaitant sur la base du volontariat mettre en place dans le cadre du Pacte Territorial et de la lutte contre la précarité énergétique une opération partenariale d'achat groupé d'énergie à destination des habitants du territoire,

Considérant que les dépenses d'énergie consacrées au logement constituent pour les ménages une part importante dans leur budget variant de 6 à 10 % pour les familles les plus modestes et les bâtiments les plus anciens,

Considérant le souhait de la Commune d'AVESNES-LE-SEC de lutter contre la précarité énergétique, dans le cadre d'une utilisation rationnelle de l'énergie,

Considérant la volonté de la commune d'AVESNES-LE-SEC d'être le relais d'un dispositif innovant permettant de mutualiser les compétences et les moyens pour mettre en œuvre des outils contre la précarité énergétique, particulièrement sur le fait d'obtenir une offre tarifaire attractive pour la fourniture de gaz et d'électricité aux habitants qui en feront le choix,

Considérant que cette opération a une durée limitée dans le temps,

Considérant que sur la première mouture du dispositif d'achat groupé d'énergie proposée en 2017, les services du Contrôle de Légalité ont remis en cause le dispositif, faute de la mise en concurrence du courtier,

Considérant qu'un nouveau mode opératoire a dû être défini, est confiée à l'association sans but lucratif Pôle Synéo la coordination de la démarche,

Considérant que le Pôle Synéo proposera une offre partagée de fourniture de gaz et d'électricité, mobilise les citoyens sur les questions en lien avec l'énergie, promeut les dispositifs existants locaux et nationaux de lutte contre la précarité énergétique et collabore avec les acteurs locaux engagés sur le sujet,

Considérant que le déploiement de ce dispositif territorial mutualisé de lutte contre la précarité énergétique nécessite un relais informatif local,

Considérant qu'il est demandé à la commune d'AVESNES-LE-SEC ou via son centre communal d'action sociale, de permettre à Pôle Synéo de déployer le dispositif auprès des habitants et de relayer certaines informations auprès de ses administrés (informations générales sur le dispositif, horaires des permanences...),

Considérant que la Commune d'AVESNES-LE-SEC, souhaitant entrer dans le dispositif, sera étroitement associée à la mise en œuvre de l'opération, envisagée dans un cadre partenarial,

Considérant que ce partenariat s'inscrira dans une convention bipartite (Commune et Pôle Synéo) fixant précisément les obligations respectives des parties ainsi que les conditions opérationnelles de la démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une action collective d'envergure en faveur du développement durable,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler la délibération municipale n° 2017-06-16-06 du 16 juin 2017 qui autorisait une convention de partenariat pour l'achat groupé d'énergie avec comme signataire le courtier notamment
- d'autoriser la mise en place de l'opération mutualisée de lutte contre la précarité énergétique, l'achat groupé d'énergie à destination des foyers de la commune d'AVESNES-LE-SEC
- de confier la mise en œuvre de ce dispositif à l'association Pôle Synéo,

- d'autoriser la promotion de l'opération visant à inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par l'effet de masse, à négocier au travers de la procédure de mise en concurrence un prix de vente de l'électricité et du gaz attractif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite (projet annexé).

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil décide :

- **d'annuler la délibération municipale n° 2017-02-10-04 du 10 février 2017 qui autorisait une convention de partenariat pour l'achat groupé d'énergie avec comme signataire le courtier notamment**
- **d'autoriser la mise en place de l'opération mutualisée de lutte contre la précarité énergétique, l'achat groupé d'énergie à destination des foyers de la commune d'AVESNES-LE-SEC**
- **de confier la mise en œuvre de ce dispositif à l'association Pôle Synéo,**
- **d'autoriser la promotion de l'opération visant à inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par l'effet de masse, à négocier au travers de la procédure de mise en concurrence un prix de vente de l'électricité et du gaz attractif,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite (projet annexé).**

13. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu le 10 juin. Les invitations seront diffusées prochainement.

➤ **Accueil de loisirs**

L'accueil de loisirs des vacances de Pâques est de nouveau un succès, à en juger par les 45 inscriptions enregistrées.

➤ **Ateliers de l'ENP**

Mme BETREMA déplore le peu de retour du sondage diffusé concernant les ateliers de l'ENP. Mme LE PESSEC indique que certains destinataires n'ont pas forcément compris la démarche.

➤ **Travaux rue Paul Vaillant Couturier**

Mme LE PESSEC demande quels travaux sont prévus par le département rue Paul Vaillant Couturier.

La commune recueillera les informations.

➤ **Panneaux cassés devant l'école**

Mme LE PESSEC déplore le maintien des panneaux cassés devant l'école.

M. le Maire indique que seule une solution durable sera mise en place et qu'à cette fin, une concertation avec le Conseil Départemental et les agriculteurs sera menée.

➤ **Eoliennes**

M. COLEAU demande si les travaux d'installation des éoliennes démarrent bientôt.

M. le Maire indique que le calendrier devrait être respecté, un itinéraire empruntant le centre du village étant défini.

➤ **Stationnement**

M. COLEAU rappelle qu'un camion est toujours mal stationné rue de la Nation, posant un problème de visibilité.

M. le Garde sera sollicité sur le sujet.

➤ **Compteurs d'eau**

M. HAYE demande si les services sont informés d'un projet d'installation de compteurs d'eau électroniques.

Attache sera prise auprès de Noréade.

➤ **Fibre**

M. COLEAU demande où en est le projet d'implantation de la fibre.

La fibre sera en service dans le village en 2019. Un poste transformateur sera implanté au niveau de la salle César Bavay et sera occulté par des arbres d'essence locale.

➤ **Bibliothèque participative**

Mme LE PESSEC demande pourquoi la bibliothèque participative est implantée sous la halle et non aux commerces.

Mme BETREMA et M. HAYE indiquent que l'objectif est de situer l'ouvrage sur la trajectoire des entrées et sorties d'école ;

M. MUYS ajoute que rien n'empêche d'en réaliser d'autres.

➤ **Matériel du club de gym**

Mme BETREMA demande s'il est possible, après les travaux de rénovation de l'école, d'entreposer le matériel de gym dans le local technique de la halle.

M. le Maire indique que cette solution sera étudiée, mais qu'à priori l'absence de sécurisation du local peut poser problème.

Le Maire,

Eric DELVAUX.

CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Commune d'AVESNES-LE-SEC

Représentée par M. Eric DELVAUX, Maire, dûment habilité(e) à l'effet des présentes, dont la Mairie est située, 1 rue Rouget de Lisle – 59296 AVESNES-LE-SEC

désignée ci-après « la commune »,

D'UNE PART,

ET :

L'association « Pôle Synéo »,

Représentée par son Président Monsieur Franck SPRECHER, dont le siège est situé, Maison des Associations - 84 rue du Faubourg de Paris - 59300 VALENCIENNES - +33 (0)3 27 21 64 15, n° SIREN 502 180 318 Code APE 9499 Z, désignée ci-après « l'association »,

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Le Pôle Synéo, association à but non lucratif, est compétent dans l'accompagnement des collectivités adhérentes à la mise en œuvre d'actions liées à la performance énergétique, sur les territoires des Hauts-de-France. Il déploie un dispositif innovant à destination des communes, permettant de mutualiser les compétences et les moyens pour mettre en œuvre des outils contre la précarité énergétique à l'échelle de territoires.

La commune souhaite agir concrètement pour lutter contre la précarité énergétique, dans le cadre d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Elle est sensible à l'opportunité de s'associer avec d'autres communes pour déployer un dispositif mutualisé et ancré localement, en faveur de ses habitants.

ARTICLE 1 : OBJET

La commune sollicite l'association afin de mettre en œuvre le dispositif territorial mutualisé de lutte contre la précarité énergétique sur son territoire, à destination des citoyens.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association et la commune contribuent à mettre en œuvre l'action, telle que précisée à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET ACTIVITÉS CONCERNÉES PAR LA CONVENTION

Cet accompagnement vise à déployer un dispositif territorial mutualisé de lutte contre la précarité énergétique, s'appuyant sur la mobilisation et la sensibilisation du Grand Public aux actions de maîtrise de l'énergie, et d'une offre d'achat groupé d'énergies prénégociée à destination des habitants de la commune.

Pour cela, Pôle Synéo coordonne à l'échelle territoriale :

- Une offre d'achat groupé de fourniture d'énergie prénégociée pour les habitants du territoire. S'appuyant sur les objectifs de la loi de transition, et de l'ouverture des marchés de l'énergie, elle fait office de point de levier pour mobiliser au maximum les habitants
- Un programme d'animations locales permettant de promouvoir un maximum de dispositifs à destination des habitants (CEE, chèque énergie, Programme d'Intérêt Général Rénovation Durable de la CAPH, crédits d'impôt...). Cette campagne s'articule autour de moments de rencontre organisés à l'échelle locale et mettant en avant un maximum de forces vives du territoire (Réseau Espace Info Énergie, CCAS, Associations, services Habitats, Développement durable...)
- Une campagne de communication à destination de la population

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à bâtir et à animer un programme d'animations locales selon un calendrier validé avec la commune, et l'ensemble des communes participantes.

L'association mobilisera les acteurs locaux engagés dans la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de l'habitat. Ils seront invités à participer, sur base du volontariat, aux animations locales organisées à l'échelle du territoire.

L'association aura la charge de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie, selon un cahier des charges lié à l'achat groupé d'énergies, validé par la commune et l'ensemble des communes participantes. Pour cela, Pôle Synéo mobilisera les compétences d'un courtier, sous-traitant de l'association, sélectionné par consultation préalable.

A chaque étape (mise en concurrence des fournisseurs, sélection des fournisseurs, construction du planning d'animation, restitution...), Pôle Synéo organisera un comité technique composé notamment d'élus communaux permettant la validation de celle-ci.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune bénéficie en 2018 des services de Pôle Synéo, via l'adhésion à celui-ci de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

La commune s'engage à être réactive dès lors qu'elle est sollicitée par Pôle Synéo concernant le déroulement de l'opération. Pour cela, elle nomme un référent, qui sera destinataire de l'ensemble des éléments concernant l'avancé de l'opération.

La commune s'engage à soutenir la mobilisation du réseau de partenaires locaux. Elle facilitera également les actions de l'association en termes de mise à disposition de locaux, notamment en respectant les procédures de publicité préalable.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

L'association s'engage à valoriser l'action menée sur le territoire communal.

La commune s'engage à promouvoir la communication sur l'action telle que définie à l'article 2.

ARTICLE 5 : SUIVI ET RAPPORTS

L'association rendra compte régulièrement à la commune de ses actions au titre de la présente convention, au travers des comptes-rendus des comités techniques. Un ultime comité viendra clôturer l'opération et permettra d'établir un bilan, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues.

ARTICLE 8 : PRISE D'EFFET - DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an portant sur l'exercice 2018 avec prise d'effet à la date de signature.

ARTICLE 9 - AVENANT



La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la commune et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION - LITIGE

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, chacun pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de différend survenant entre les parties au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention de partenariat, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'une des parties, le litige pourra être soumis au tribunal compétent.

Fait à _____, le _____

Franck SPRECHER

Eric DELVAUX

Président

Maire

Association Pôle Synéo

Commune d'AVESNES-LE-SEC